

Le partenariat SAISON 2024/2025



Un tel projet ne peut se faire sans le soutien de partenaires qui y croient, veulent y participer, et souhaitent capitaliser là-dessus.

Vous souhaitez participer à l'aventure ? Nous pouvons vous proposer pour cela plusieurs possibilités et ce dans le cadre du mécénat.



Cadre du Mécénat :

Tout don se fait au club sans autre contrepartie que la citation de son nom entre le cadre fiscal du mécénat. Le régime fiscal autorise désormais l'association à citer le nom ou faire apparaître le logo de l'entreprise mécène sur ses supports de communication.

Le mécénat peut être de plusieurs natures :

- Le mécénat financier, c'est-à-dire des dons en numéraire (chèques, virements, etc.).
- Le mécénat en nature : don d'un bien immobilisé (véhicule, mobilier, matériel, etc.), fourniture de marchandises en stock (équipements sportifs, téléviseur, ordinateur, etc.), l'exécution de prestations de services (réparations, entretiens, imprimerie, etc.), la mise à disposition de compétences (communication, comptabilité, gestion, expertise juridique, etc.), de techniques ou du savoir-faire.



- Le don n'est pas assujéti à la TVA.
- Le bénéficiaire du don doit délivrer au donateur le reçu fiscal n°11580*03, à joindre à la déclaration de revenus ou de résultats.
- Le don ouvre droit à une réduction d'impôt qui vient en déduction d'un montant d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu dû par l'entreprise donatrice lors de l'année des versements.
- Le taux de déduction fiscale est de 60% du montant du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire hors taxe.

Votre visibilité

Nous vous proposons plusieurs formules avec différentes visibilités :

- Don simple en numéraire sans affichage particulier garantissant la discrétion du don.
- Panneau dans la salle : 100 matchs à domicile par saison, soit un minimum de 6000 spectateurs au total sur la saison. Deux dimensions de publicité possible.
- Page Facebook : jusqu'à 700 portées de publication par semaine.
- Site internet : 100 visites par semaine, soit 3200 visites sur la saison.
- Logo sur les maillots de match ou d'échauffement pour les équipes seniors masculines et féminines: 25 matchs (extérieur et domicile) par équipe et par saison, minimum 2500 spectateurs par saison pour l'équipe 1, plus photos presse.



Contrat de partenariat des Wizards Rouffach Soulzmatt : les packs 2024/25

Conditions 2024/2025 :

Les packs sont valables sur une saison, c'est-à-dire du 1er septembre au 30 juin de l'année suivante sauf le pack mécénat premium (avec logo sur le maillot) qui implique un engagement sur 2 ans.

Tous les packs ouvrent à des invitations et avantages à nos manifestations sportives ou extra-sportives.

En cas de mécénat, seul le logo est présenté pour avoir droit à la déduction fiscale. En cas d'affichage publicitaire, le coût sera le même mais sans la déduction fiscale.

Nous souhaitons faire :

- Dons en nature : la valorisation est faite par le donateur pour recevoir un Cerfa et bénéficier de la réduction d'impôts de 60% de la valeur.
- Dons simples : vous faites un don en numéraire, 60% sont déductibles des impôts (66% pour les particuliers).
ex.: pour un don de 1 000€, 600€ sont déductibles, coût réel 400€. (340€ pour les particuliers)
- Pack mécénat 1 : votre logo dimension H70 x L100 sur un panneau dans la salle du club et lors de toute manifestation sportive.
400€, 240 € déductibles, coût réel 160€
- Pack mécénat 2 : votre logo dimension H140 x L100 sur un panneau dans la salle du club et lors de toute manifestation sportive et bannière annonce internet
500€, 360€ déductibles, coût réel 240€
- Pack Mécénat Premium: engagement sur 2 ans, prix par année. **Ce pack est accessible sur décision du comité**

Votre logo sur une tenue de match ou d'échauffement

- Corps valeur de 1500 € (900 € déductibles) Coût Réel 600 €
- Manches ou short valeur de 800 € (480 € déductibles) Coût Réel 320 €
- Epaule valeur de 500 € (300 € déductibles) Coût Réel 200 €
- Votre logo figure sur la page Facebook et site internet et sur un panneau dans la salle dimension H70 x L100

Aucun logo pour une marque d'alcool ne peut être mis sur les maillots
(Loi Evin du 10 janvier 1991 sur la publicité d'alcool)

Toute formule personnalisée est possible

Rouffach, le
Nom du signataire

Cachet de l'entreprise